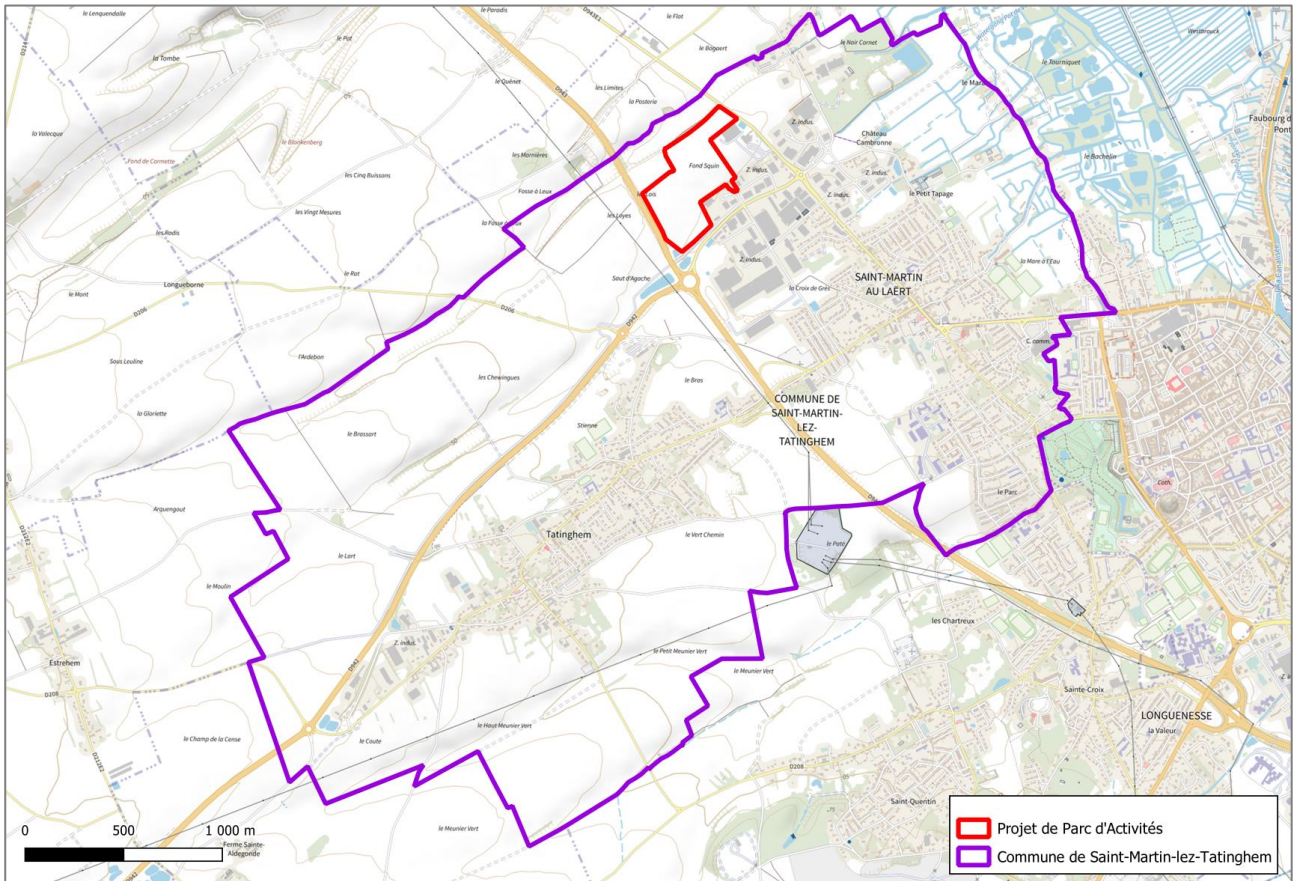


Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un Parc d'Activités sur la commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem. Il est localisé en entrée nord du pôle urbain, délimité à l'Ouest par la RD943, à l'Est par la rue de Calais, le bowling et le karting, et au Sud par la rue de la Rocade desservant les zones d'activités du Fond Squin A et B.



Ce projet vient en extension de la zone d'activité du Fond Squin existante, pour une surface supplémentaire de 20 hectares. La surface aménagée sera de 17 ha avec l'aménagement de 8 îlots constructibles :

- LOT 1a (16 407 m²)
- LOT 1b (14 254 m²)
- LOT 2a (30 204 m²)
- LOT 2b (39 817 m²)
- LOT 3 (10 531 m²)
- LOT 4 (10 226 m²)
- LOT 5A (6 489 m²)
- LOT 5B-C (17 159 m²)

L'emprise parcellaire du projet est la suivante :

- Section ZB pour les parcelles : 21, 54, 154, 186, 202
- Section ZE pour les parcelles : 21, 22, 23, 42, 44, 46, 48

Nota : la CAPSO souhaite acquérir la parcelle ZB 149. La superficie de cette parcelle est reprise dans la présente autorisation car les eaux de cette dernière sont interceptées par le projet. C'est pourquoi la surface totale prise en compte dans le cadre du présent projet s'élève à 20 ha.



Document n°2 : Plan masse du projet

Le projet sera connecté à l'urbanisation existante par de multiples liaisons douces, dont une nouvelle mise en place le long de la RD928 (Rue de la Rocade).

Les travaux comprennent :

- ✓ La création d'espaces verts ;
- ✓ La création de bâtiments ;
- ✓ La création de voirie lourde et de liaisons douces ;
- ✓ La création de 44 places de parking mutualisée pour les petites et moyennes activités. Ce parking pourra également servir d'aire de covoiturage.
- ✓ La création de réseaux enterrés (électricité, eau potable, télécom, ...) ;
- ✓ La gestion des eaux pluviales par des techniques alternatives (noues paysagères, infiltration, bassin de rétention...) ;
- ✓ La réalisation d'un accès sécurisé véhicules et piétons depuis la RD928 par la création d'un giratoire sur la rue de la rocade.

Un traitement paysager de qualité sera mis en place :

- ✓ Création d'une bande paysagère le long de la RD943 ;
- ✓ Maintien et renforcement de la haie au nord du site par élargissement de celle-ci ;
- ✓ Création d'une bande paysagère le long et de la RD943E1 et en limite du projet à l'est ;
- ✓ Traitement paysager des axes de déplacement et des interfaces avec les espaces alentours et les infrastructures voisines.

La perception de la zone commerciale depuis la départementale RD943 sera valorisante et permettra de préserver les vues paysagères.

Gestion des eaux pluviales :

Les principes de gestion retenus sont les suivants :

- La gestion des eaux pluviales est prévue par lots.
- La période de retour de référence pour le dimensionnement des différents ouvrages est de 50 ans (SAGE de l'Audomarois). Au-delà, un système de sur-inondation au sein de l'ouvrage de rétention ou une surverse contrôlée sera mise en œuvre.
- Débit de fuite 2L/s/ha

Gestion des eaux pluviales en domaine privé :

- Infiltration des eaux de toiture à la parcelle avec la possibilité d'un trop plein régulé à 2 l/s/ha dans le réseau d'assainissement pluvial existant ;
- Infiltration des eaux de parking VL sans prétraitement à la parcelle avec la possibilité d'un trop plein régulé à 2 l/s/ha dans le réseau d'assainissement pluvial existant ;
- Reprise des eaux de ruissellement des voiries PL, prétraitement, tamponnement à 2 L/s/ha via un système de noues, puis évacuation dans la noue située en domaine public (ce qui implique qu'il n'y a pas d'infiltration en domaine privé pour ces eaux).

Les ouvrages d'infiltration pourront être des bassins de rétention à ciel ouvert, végétalisés, des structures réservoir, des noues ou des tranchées drainantes. Les puits d'infiltration seront proscrits : l'infiltration restera superficielle (dans les 2 premiers mètres de profondeur).

Gestion des eaux pluviales en domaine public :

Collecte des eaux pluviales des parkings et voiries des surfaces publiques par des noues végétalisées, d'une profondeur de 50 cm, le long des voies de desserte qui se rejeteront dans un bassin paysager (non étanche) situé au sud du projet. Le volume total de tamponnement prévu sur site pour gérer les eaux pluviales de voiries, trottoirs et parkings est de 786.53 m³ dont 550 m³ de bassin paysager. Le rejet de ce bassin se fera par infiltration, et via un débit de fuite régulé à 2 l/s/ha dans le réseau d'assainissement pluvial.

Les destructions d'ouvrages existants (noues) dans le cadre de l'aménagement seront compensées par la création de volumes de rétention au moins équivalents.

Les côtes et profondeurs des ouvrages de gestion des eaux pluviales projetés sont les suivantes :

- Profondeur moyenne du réseau eaux pluviales de 1,6 m avec une profondeur maximale à 3,57 m ;
- Côte de fond du bassin à 18,90 m soit une profondeur moyenne de 1,35 m.

Par ailleurs, des mesures de gestion qualitative des eaux pluviales seront mises en place en domaine public :

- Un prétraitement des eaux de voiries avant rejet dans des noues.
- Un traitement efficace des eaux pluviales par décantation dans les noues ou les zones de tamponnement situées en aval du réseau de collecte, avant rejet au milieu naturel.

Gestion des eaux usées :

Un réseau d'eaux usées de diamètre 200 sera mis en place au droit de la voirie principale afin de gérer les eaux usées induites par les activités projetés. Ce réseau sera raccordé au réseau eaux usées existant rue de la Rocade. Il n'y aura pas de trop plein sur ce poste, il sera alimenté uniquement par des eaux usées strictes.

Le projet correspond à l'extension d'une zone d'activité existant. Le nombre d'équivalent-habitants estimé, est de 0,5 e.h. / employés (l'extension de cette zone d'activité va générer 245 emplois) soit 123 e.h. Cela correspond à une charge supplémentaire sur la station d'épuration de 7,38 kg DBO5/jour (sur la base de 60 g DBO5/e.h./jour) et un débit journalier de 18,45 m³/jour (base de 150 l/eh/j) soit un débit moyen de 0,77 m³/h.

Les eaux usées seront traitées à la station d'épuration de la CAPSO située à Saint Omer. Cette station d'épuration est d'une capacité nominale de traitement de 78 333 e.h et la charge maximale reçue en entrée de station en 2024 était de 41 044 e.h (source portail d'information sur l'assainissement communal).

La station d'épuration est donc suffisamment dimensionnée pour recevoir les effluents eaux usées générés par le projet, elle doit de plus être réhabilitée.